



Rennes, le 8 mars 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Révision des niveaux de vigilance crues des cours d'eau bretons

Dans Le cadre d'une harmonisation nationale, les niveaux de vigilance crues des cours d'eau bretons ont été révisés en octobre 2015. Désormais, dans une situation comparable aux inondations de l'hiver 2013-2014 intervenues à Morlaix, Quimperlé, Pontivy ou encore Redon, la vigilance serait de niveau orange et non plus rouge.

Il est très important que les élus, les services d'intervention et la population soient sensibilisés à ces modifications. Le niveau « orange » caractérise des phénomènes dangereux, de forte intensité, générateurs de perturbations importantes. Il est donc essentiel d'adapter son comportement en conséquence, sans attendre le niveau maximal de vigilance.

Quelle situation et quel comportement adopter pour chaque niveau de vigilance ?

Vigilance crue jaune :

Dès le niveau de vigilance jaune, des débordements sont prévus et la prudence est de mise. Il convient notamment de ne pas s'engager sur des chaussées inondées (à pied ou en voiture) et d'éviter les activités les plus exposées en bordure de l'eau.

Le jaune est donc déjà synonyme d'un risque hydrologique. Il est recommandé de consulter le bulletin disponible, notamment à proximité immédiate d'un cours d'eau ou si l'on envisage de pratiquer une activité exposée.

Vigilance crue orange :

La vigilance crue orange caractérise un risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. Les conséquences attendues d'une telle crue, majeure et dommageable, sont la menace de vies humaines, de nombreuses évacuations, ainsi que la paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.

Lorsqu'une vigilance orange est annoncée, il faut adapter son comportement en conséquence : se mettre à l'abri, se tenir informé de l'évolution de la situation, limiter ses déplacements au strict nécessaire en respectant la signalisation routière, protéger les biens susceptibles d'être emportés ou endommagés par la crue avant la survenance de celle-ci.

Vigilance crue rouge :

La vigilance crue rouge est réservée pour caractériser un risque de crue majeure d'une intensité exceptionnelle qui induit une menace directe et généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées et une paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.



crédit photo DDTM 29 -SRS-UPR

Les crues de 2014 à Quimperlé correspondraient aujourd'hui à un niveau de vigilance orange

Rappels sur la vigilance « crues »

Dans son principe et son fonctionnement, la procédure est comparable à la vigilance météorologique. Son objectif est d'anticiper les crues pour mettre en vigilance les autorités le plus tôt possible face au risque d'inondation.

L'information se présente sous forme d'une carte, actualisée au moins deux fois par jour, à 10h et 16h, sur laquelle un niveau de vigilance est attribué à chaque tronçon de cours d'eau surveillé, selon le même code couleur que celui de la vigilance météo (vert, jaune, orange ou rouge). Celle-ci est complétée par des bulletins de suivi, qui précisent les hauteurs d'eau prévues, et permettent d'estimer plus finement les conséquences prévisibles de la crue.

Les bulletins d'information dédiés à la vigilance crues sont établis par le service de prévision des crues et sont accessibles gratuitement par toute personne intéressée à partir du site internet :

www.vigicrues.gouv.fr

Comment est déterminé le niveau de vigilance ?

Le choix du niveau de vigilance résulte d'une analyse qui s'appuie sur les prévisions de hauteur d'eau en différents points de chaque tronçon de rivière, et tient également compte autant que possible des paramètres particuliers de chaque situation : la vitesse de montée de la crue, sa durée, le taux de fréquentation saisonnier du cours d'eau par les usagers, l'ampleur potentielle des secteurs touchés par la crue.

La correspondance entre les niveaux de vigilance et les crues historiques pour les différents cours d'eau bretons faisant l'objet de la prévision des crues est explicitée dans le nouveau règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information relative aux crues (RIC). Ce document est consultable sur le site Internet de la DREAL Bretagne :

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr, dans la rubrique prévention des pollutions et des risques/risques naturels/le débit des cours d'eau et la prévision des crues.